



Direction des Affaires Culturelles

**2026 DAC 50** Subvention (2.190.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond Point (8e).

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles du territoire parisien participant au rayonnement de la capitale, je vous propose, par le présent projet, d'apporter notre aide au Théâtre du Rond-Point.

Le Théâtre du Rond-Point, propriété de la Ville de Paris, comporte trois salles de spectacles de 750, 174 et 80 places, un bar-restaurant et une librairie. Depuis 2002, la Ville de Paris et l'État apportent leur soutien au Théâtre du Rond-Point afin d'en faire un haut lieu de création dramatique contemporaine à vocation nationale et internationale.

Le théâtre est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, dirigé par Laurence de Magalhaes et Stéphane Ricordel.

Le projet de la direction porte une attention particulière aux jeunes artistes expérimentant des langages hybrides et singuliers, aux formes scéniques innovantes, aux dramaturgies plurielles, ainsi qu'aux écritures de plateau, dans le cadre d'une programmation pluridisciplinaire, cosmopolite et internationale.

La saison 2024-2025 a montré une évolution significative de la fréquentation du lieu. Le Théâtre a réussi à mobiliser de nouveaux publics – en particulier les jeunes. En 2025, 43 spectacles et 411 représentations ont rythmé la saison du Rond-Point. L'équipe du Théâtre se mobilise par ailleurs sur de nombreux projets d'actions culturelles à destination des publics du territoire parisien.

Les principaux apports à la structure en 2025 étaient :

Subvention de fonctionnement : 2.190.000 euros

Subvention d'investissement : 90.000 euros

Aide en nature au titre de la CODP : 363 000 euros

Autres aides aux projets : 10.000 euros (Art pour grandir DAC) et 3.000 euros (Culture et solidarité DAC)

Par délibération 2025 DAC 472 en date des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025, un acompte de 1.095.000 euros au titre de l'année 2026 a été attribué à la SARL Théâtre du Rond Point.

Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre de l'année 2026 à hauteur de 1.095.000 euros, après déduction de l'acompte déjà voté et versé. Cela porte la subvention en reconduction pour les activités 2026 de la structure à 2.190.000 euros au total.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution du solde de la subvention annuelle de fonctionnement pour la SARL Théâtre du Rond Point, annexé au présent projet.

